

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Rhône-Alpes

	Certificat souhaité					
	Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques		Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques			
Certificat déjà obtenu	distribution produits professionnels	produits grands publics	Décideur en travaux et services	Opérateur en travaux et services	Décideur en exploitation agricole	Opérateur en exploitation agricole
Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	Possible		Possible	Possible	Possible	Possible
Mise en vente, vente des produits Phytopharmaceutiques distribution produits professionnels		Formation d'adaptation au produit de 7 h	Formation d'adaptation sectorielle de 7 h	Possible	Formation complémentaire portant au secteur de 7 h	Possible
Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques produits grands publics	Formation d'adaptation au produit de 7 h					
Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques Décideur en travaux et services	Formation d'adaptation sectorielle de 7 h			Possible	Possible	
Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques Opérateur en travaux et services						
Utilisation à titre professionnel des produits Décideur en exploitation agricole	Formation complémentaire portant sur le secteur, le rôle et les responsabilités de 14 h		Formation d'adaptation aux rôles et responsabilités de 7 h	Possible		Possible
Utilisation à titre professionnel des produits Opérateur en exploitation agricole				Possible		

Par exemple : une personne qui a le certificat individuel « décideur en exploitation agricole » qui souhaite obtenir le certificat « décideur en travaux et services » doit réaliser une formation d'adaptation aux rôles et responsabilités de 7 heures.